

**Le premier des devoirs que nous avons envers les personnes qui subissent une infraction, est de les informer qu'elles peuvent être aidées gratuitement par une association d'aide aux victimes conventionnées.**

C'est pourquoi, nous vous proposons de devenir prescripteurs du réseau associatif d'aide aux victimes INAVEM en faisant connaître l'accès le plus simple à ces associations de proximité, le 08VICTIMES, numéro national d'aide aux victimes !

**Que vous soyez :**

- **un professionnel de l'accueil du public** (agent d'accueil dans une administration ou une institution),
  
- **un professionnel de la relation d'aide ou de soin** (travailleur social, médecin, infirmier, psychologue, pompier)
  
- **un professionnel de l'accueil des personnes victimes,**
  
- **un professionnel du droit** (fonctionnaire de police ou gendarme, magistrat, avocat, huissier...)

les personnes que vous rencontrez au quotidien sont victimes ou pourraient l'être et avoir ainsi besoin des services d'une association.

N'hésitez pas à les informer qu'elles peuvent obtenir une aide en téléphonant au numéro national d'aide aux victimes



08VICTIMES tous les jours de 9h00 à 21h00.  
(08 + chaque lettre correspond à un chiffre, soit 08 842 846 37)

Vous pouvez également demander des supports de communication (affiches et/ou  
cartonnettes) du 08VICTIMES et du 08VICTIMES pour les victimes de violences sexuelles dans  
le milieu sportif en adressant une demande au [08victimes@inavem.org](mailto:08victimes@inavem.org)



Un professionnel est à votre écoute pour vous conseiller et vous orienter dans vos démarches.  
Les violences sexuelles constituent une violation du droit français passible de poursuites judiciaires.

**Ensemble, parlons-en !**



www.victim.es.gov.fr



\* 08 842 846 37 - prix d'un appel local - 7j sur 7 - de 9h à 21h

## LE NUMÉRO À FAIRE POUR SAVOIR QUOI FAIRE

Victimes de violence, accident, discrimination, vol...  
En appelant le 08VICTIMES, soit le 08 842 846 37,  
vous serez écoutés, informés sur vos droits et orientés  
vers les services dont vous avez besoin.

Secrétariat d'État aux Droits des Victimes :  
[www.victim.es.gov.fr](http://www.victim.es.gov.fr)



[Retour haut de page](#)